

4CH 005
des. 09.11.90

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar

Catégories approuvées par la Recommandation 4.7 de la Conférence des Parties contractantes.

Il importe de prendre connaissance des informations données dans le document intitulé *Note explicative et mode d'emploi*, avant de remplir ce formulaire.

1. **Date à laquelle la Fiche descriptive a été remplie (ou mise à jour):**

31 janvier 2001

USAGE INTERNE SEULEMENT.

09 11 90

Date d'inscription

4 CH 005

Numéro de référence du site

2. **Pays:**

Suisse

3. **Nom de la zone humide:**

Le Rhône genevois – Vallons de l'Allondon et de La Laire

4. **Coordonnées géographiques:**

46° 12' N, 6° 09' E (Rade de Genève)

5. **Altitude:** (élévation moyenne et/ou minimale et maximale)

335 m – 372 m

6. **Superficie:** (en hectares)

1'929 ha

7. **Descriptif:** (bref résumé, portant sur les principales caractéristiques de la zone humide, 2-3 phrases maximum)

La zone humide englobe les rives du lac Léman en amont de la Ville de Genève, la rade de Genève, puis tout le cours du Rhône depuis sa sortie du lac jusqu'à la frontière avec la France, y compris deux affluents majeurs, l'Allondon et la Laire. Il englobe plusieurs biotopes d'importance nationale (zones alluviales et étangs naturels) dans la partie sud-ouest du périmètre en aval du barrage de Verbois.

8. **Type de zone humide** (Veuillez encercler les codes représentant les types de zone humide selon la « Classification des types de zones humides » Ramsar à la page 10 de ce document)

marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

continentale: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp
Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

Veuillez énumérer les types de zones humides par ordre décroissant (en commençant par celui qui domine):

9. **Critères de Ramsar:** (Veuillez encercler les critères applicables; voir les *Critères d'identification des zones humides d'importance internationale* commençant à la page 12 de ce document.)

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

Veillez noter le critère qui caractérise le mieux le site: 4

10. Une carte du site est elle jointe ? oui (déjà envoyée)

(Veillez vous référer au document *Note explicative et mode d'emploi*, pour les renseignements qu'il est souhaitable de porter sur la carte.)

11. Nom et adresse de la personne qui remplit la Fiche:

Daniel Zürcher
Directeur adjoint
SFPNP
Case postale 3918
1211 Genève 3
Tél. +41 22 319 29 58
Fax. 141 22 319 27 55
E-mail : Daniel.Zurcher@etat.ge.ch

Meinrad Küttel
Chef de section
OFEFP
3003 Berne
+41 31 322 93 24
+41 31 324 75 79
meinrad.kuettel@buwal.admin.ch

12. Justification des critères indiqués au point 9 de la page précédente. (Veillez vous référer aux *Critères d'identification des zones humides d'importance internationale annexés* à ce document).

Paysage fluvial aux rives boisées formant un corridor écologique entre la rade de Genève, la ville et la campagne, jusqu'en France. Zone humide d'importance internationale pour les oiseaux d'eaux et les oiseaux migrateurs, un ancien méandre, des étangs, des roselières ainsi que des zones alluviales d'importance nationale. Faune piscicole remarquable. Présence de castors.

Vallon de l'Allondon et de La Laire: vallons sauvages parcourus par des rivières non canalisées, alimentés par des nants. Protégées de la bise par leur reliefs, ces régions abritent une faune (insectes, reptiles, oiseaux, mammifères) et une flore remarquables comprenant notamment de nombreuses espèces "méditerranéennes", uniques en Suisse. Végétation pionnière et du bord des eaux, zones alluviales, prairies xérophiles et steppes.

13. Localisation générale: (Veillez mentionner la grande ville la plus proche ainsi que sa région administrative):

Canton de Genève, Communes Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Dardagny, Genève, Lancy, Onex, Russin, Satigny, Soral, Vernier.

14. Caractéristiques physiques: (par ex., géologie et géomorphologie; origines -- naturelles ou artificielles; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur et permanence de l'eau; fluctuations du niveau de l'eau; variations dues aux marées; bassin versant; superficie de la zone en aval; climat)

Géologie : Au cours de la dernière période de glaciation (Würm), le lieu de la zone humide ci-présente était entièrement recouvert d'un glacier épais de 800 mètres qui dépose une moraine de fond. A la fonte des glaces, le Rhône creuse une tranchée nettement visible sur territoire français au lieu dit du Fort-de-l'Ecluse entre les massifs montagneux du Crédo et du Vuache. Les torrents issus des glaciers en retraite délavent les moraines et répandent dans les régions basses les graviers dits de « l'alluvion ancienne » qui s'accumulent au-dessus de la molasse d'origine sur une épaisseur pouvant atteindre 45 mètres. Le Rhône réapparaît au moment où se vide le lac qui s'était formé pendant une courte période à cause de l'obstruction du Fort-de-l'Ecluse par des matériaux morainiques. Il fait de nombreux méandres autour des amas morainiques. Un soulèvement récent de tout le pays a lieu en trois étapes, ce qui fait apparaître des terrasses d'alluvions propices au développement de la forêt et de l'agriculture.

Origine : La zone humide est d'origine naturelle.

Hydrologie : Le débit moyen du Rhône à sa sortie du lac Léman est de 240m³/s auquel vient s'ajouter celui de l'Arve de 80m³/s, celui de l'Allondon et celui de la Laire.

Le débit de crue est limité par la capacité du lit du Rhône à Genève. On considère les valeurs suivantes à Chancy, c'est-à-dire à l'extrémité sud-ouest de la zone humide avant la sortie du Rhône sur France :
débit 10 ans : 1200m³/s

débit 100 ans : 1500 m³/s

La crue maximum observée a été de 1700 m³/s le 24 novembre 1944

Qualité de l'eau : La qualité de l'eau dans la partie du lac Léman, de la rade de Genève et jusqu'au point de rencontre du Rhône et de l'Arve peut être considérée comme bonne à très bonne (sans toutefois être de l'eau potable). Des pollutions accidentelles soit de l'industrie chimique, soit par des hydrocarbures restent possibles, mais heureusement très rares. La station d'épuration d'Aire qui traite 75% des eaux usées genevoises provoque une charge notable du Rhône en ammoniacque. L'Arve est toutefois bien chargée en sédiments toute l'année et sa qualité est moins bonne, ce qui influence passablement la qualité de l'eau du Rhône dès la jonction des deux fleuves.

Permanence de l'eau : Il n'y a pas de risques d'assèchement du lac Léman, ni du Rhône, ni des affluents majeurs. Les fluctuations du niveau de l'eau sont mineures.

Climat : Le climat est de type méditerranéen, sans toutefois atteindre les extrêmes de chaleur en été qui sont mesurables plus au sud dans les pays bordant la Méditerranée.

15. Valeurs hydrologiques: (recharge de l'eau souterraine, maîtrise des crues, captage des sédiments, stabilisation des rives, etc.)

Il n'y a pas de problèmes de recharge de l'eau souterraine, les crues sont maîtrisées par des ouvrages de régulation du débit de l'eau à la sortie du lac Léman et au barrage de Verbois près duquel se déposent d'ailleurs des quantités importantes de sédiments charriés par l'Arve. Une vidange des barrages de Verbois et Chancy Pougny est nécessaire une fois tous les trois ans, ce qui apporte une perturbation des conditions de survie pour les espèces animales installées en aval du barrage. Des aménagements destinés à compenser les effets de ces perturbations ont été réalisés (passe à castor, échelle à poissons, etc.).

Les rives ne demandent pas vraiment des efforts de stabilisation, il a pourtant été nécessaire de construire un mur de soutènement à Chancy en l'an 2000.

16. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

Roselières à strates arborées, prés inondés à agrostide à stolons, groupements rudéraux de plantes vivaces, groupements buissonnants basophiles, boisements alluviaux en voie de transformation, gravières étangs et même prairies sèches se côtoient à peu de distance, ce qui provoque des effets d'écotones propices à une grande variété faunistique et floristique.

17. Flore remarquable: (indiquer, par ex., quelles espèces/communautés de plantes sont uniques, rares, menacées ou biogéographiquement importantes, etc.)

On ne trouve pas d'espèces ou communautés de plantes uniques, rares ou menacées, à l'exception de la petite massette et quelques espèces d'orchidées dans les prairies sèches bordant certaines parties du cours du Rhône ou de l'Allondon, telles que l'ophrys abeille, l'orchis militaire, l'orchis brûlé, l'orchis bouc ou l'anacamptis pyramidal.

Flore typique des roselières avec projet en cours de réintroduction de la petite massette dans la réserve naturelle du Moulin-de-Vert et la presqu'île de Planfond.

Dans les nombreux bois qui bordent le cours du Rhône se trouvent des chênes pédonculés, sessile et pubescent, le charme, le hêtre, le frêne, l'érable champêtre, le robinier faux-acacia, le pin sylvestre. Dans les zones graveleuses ou soumises à l'érosion pousse l'argousier, les saules et les aulnes.

18. Faune remarquable: (indiquer, par ex., quelles espèces sont uniques, rares, menacées ou biogéographiquement importantes, mentionner aussi les données de recensement, etc.)

Avifaune : Parmi l'avifaune remarquable, on trouve des grèbes huppés et castagneux, le harle bièvre, des milans noirs qui nettoient le fleuve des poissons malades ou morts, la sterne pierregarin, le héron cendré forme des colonies dans les forêts de pentes, le martin-pêcheur creuse son nid dans les petites falaises et de nombreux canards hivernants sont présents, tels le fuligule morillon. Les limicoles tels que chevaliers ou bécasseaux fréquentent les bancs de vase et des petits passereaux comme la rousserolle effarvate ou le bruant des roseaux

occupent les massifs végétaux.

Reptiles et batraciens : Pour les espèces suivantes, le périmètre de la zone Ramsar représente un des derniers habitats sur territoire genevois : la salamandre tachetée, le triton palmé, le sonneur à ventre jaune, le crapaud accoucheur. Les espèces suivantes méritent également d'être citées : le lézard vert, la couleuvre d'Esculape, la couleuvre verte et jaune, la couleuvre vipérine et la cistude. La plupart des espèces citées font partie de la liste rouge des espèces rares ou menacées.

Mammifères : On peut citer les trois espèces remarquables suivantes, le blaireau, le castor et le sanglier qui n'hésite pas à traverser le Rhône à la nage. De plus, le site est connu pour avoir été le dernier habitat de la loutre sur territoire genevois, aujourd'hui disparue de l'ensemble de la Suisse. Une réintroduction de cette espèce dans ce site Ramsar serait pensable dans quelques années.

Poissons : 25 espèces sont présentes dans le site Ramsar, ce qui représente plus de la moitié de des 45 espèces et sous-espèces constituant la faune ichtyologique de Suisse. Parmi les espèces menacées, on trouve la truite lacustre et le blageon, l'ombre et le spirin. On peut mentionner également la perche et le brochet qui profite de la présence de nombreuses roselières.

Invertébrés : Plusieurs espèces parmi les libellules, criquets ou papillons ont leur seul habitat en Suisse dans le site Ramsar (par ex. *Leucorrhinia albifrans*).

19. Valeurs sociales et culturelles: (par ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, site archéologique etc.)

La **pêche** est réglementée, mais autorisée à certaines saisons dans la plus grande partie du site Ramsar. On note toutefois une tendance à la diminution des prises dans le Rhône et ses affluents depuis quelques années, au contraire des rendements halieutiques de la pêche dans le lac Léman.

La **production forestière** est modeste et scrupuleusement soumise aux exigences de protection de la nature sur l'ensemble du site.

Importance archéologique : Des vestiges de la préhistoire tels que des défenses et os de mammoths ont été retrouvés sur la rive gauche du Rhône, dans la vallée de l'Allondon et près de Russin.

Electricité : Deux centrales hydro-électriques sont en fonction (Verbois et Chancy-Pougny).

20. Régime foncier/ propriété: a) site b) région voisine

a) **Site :** La majeure partie des cours d'eau est propriété de l'Etat (canton de Genève ou communes). Il en est de même pour les surfaces boisées où la part de propriétés privée est toutefois plus importante (environ un tiers).

b) Dans la **région voisine**, il s'agit soit d'exploitations agricoles ou de constructions locatives qui sont pratiquement toutes en main privées.

21. Occupation actuelle des sols: a) site b) région voisine/bassin versant

a) **Site :** surface aquatique : 30%, surface forestière : 65%, surface agricole : 5%.

b) **région voisine :** surface forestière 10%, surface agricole 45%, surface construite : 45 %

22. Facteurs défavorables (passés, présents ou potentiels) affectant les caractéristiques écologiques du site, y compris les changements dans l'occupation des sols et les projets de développement: a) dans le site, et b) à proximité du site

a) **Site :** Les vidanges de barrage sont nécessaires à cause des sédiments apportés par L'Arve. De plus, des défauts d'assainissement de la qualité des eaux dans certains affluents du Rhône prêtertent la qualité écologique des eaux.

b) **Proximité du site :** Utilisation d'intrants chimiques par l'agriculture pas toujours bien maîtrisée

23. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - mentionner toute modification des limites qui aurait eu lieu; pratiques de gestion; existe-t-il un plan de gestion officiellement approuvé? Est-il appliqué?)

La chasse est interdite sur l'ensemble du canton de Genève depuis 26 ans.

Des plans de protection des rives pour plusieurs cours d'eau sont en vigueur et des règlements de protection.

24. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex., préparation d'un plan de gestion; proposition officielle de création d'une aire protégée, etc.)

Des plans de gestion sont en préparation pour plusieurs sites importants (Moulin-de-Vert, Teppes de Véré). L'objectif est de réaliser et d'appliquer des plans de gestion pour toutes les zones protégées du canton de Genève d'ici quelques années.

Une harmonisation des périmètres du site Ramsar avec ceux de l'Ordonnance fédérale sur les oiseaux d'eau et migrateurs (OROEM) et de l'inventaire fédéral des paysages d'importance nationale est en cours.

25. Recherche scientifique en cours et équipement: (par ex., décrire les projets en cours et donner des informations sur tout équipement spécial, station de terrain, etc.)

Une surveillance générale des effectifs d'oiseaux hivernants est faite chaque année depuis longtemps, une étude des effets de la vidange sur les poissons est en cours, ainsi qu'une étude de l'évolution de la faune et de la flore dans les étangs du Moulin-de-Vert.

26. Education et sensibilisation à la conservation: (par ex., centre d'accueil de visiteurs, sites/tours d'observations, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles etc.)

Un centre d'accueil pour les visiteurs et les écoles est en cours d'élaboration dans la zone protégée des Teppes de Véré, sur la rive droite du Rhône, en aval de Verbois. Des tours guidés en bateau existent à la belle saison depuis la ville de Genève jusqu'au barrage de Verbois.

Plusieurs brochures de présentation des rivières existent déjà : l'Allondon, la Laire, l'Arve

Une brochure de présentation du Rhône est en préparation et sera publiée en 2001. Ces brochures de présentation peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Service de renaturation des cours d'eau et des rives

Case postale 36

1211 Genève 8

27. Loisirs et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou de tourisme; mentionner le type et la fréquence, nombre de visiteurs, etc.)

Loisirs : Vu la proximité de la ville de Genève, une population importante exerce de nombreux loisirs dans le site Ramsar : randonnée pédestre, cyclo-tourisme et VTT, canoë et rafting, camping. Tous ces loisirs sont plus ou moins réglementés, mais un concept global des activités de loisirs doit encore être développé pour mieux harmoniser les différentes activités entre elles et avec la protection de la nature.

Tourisme : Une forte occupation touristique en quelques lieux déterminés (camping de l'Allondon par exemple) peut être source de dérangements et devra faire l'objet d'une évaluation pour déterminer si des adaptations réglementaires sont nécessaires.

28. Juridiction: (indiquer qui exerce la juridiction territoriale (l'Etat, la région, etc.) et fonctionnelle (ministère de l'Environnement, des Pêches, etc.)

La juridiction territoriale est exercée par le canton de Genève, en particulier par les trois départements suivants qui sont chacun sous la présidence d'un Conseiller d'Etat :

Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE)

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)

Département de justice et police et des transports (DJPT).

29. Autorité de gestion: (Nom et adresse de l'organe directement responsable, au niveau local, de la gestion de la zone humide)

Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (service du DIAE),

Case postale 3918
1211 Genève 3

30. Références: (scientifiques et techniques, uniquement)

Diverses brochures sur les rivières (citées au point 26)

Roch Philippe et Theurillat Jean-Pierre : Allondon, Moulin-de-Vert et Verbois : Situation, évolution, protection et gestion ; WWF Genève ; 1989

Veuillez renvoyer à: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 GLAND, Suisse
Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org